

## Communiqué de presse

### **CPRAM lance une stratégie d'investissement en faveur de la biodiversité, issue des travaux de recherche de ses experts et de l'appui scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle.**

Paris, le 15 janvier 2024 – **CPRAM annonce le lancement d'une stratégie d'investissement en faveur de la biodiversité. Ce lancement est le résultat des travaux de recherche des équipes de CPRAM. Celles-ci ont bénéficié de l'appui scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle dans le cadre de la définition de la stratégie biodiversité.**

**Lancée en décembre 2023 et réservée, dans un premier temps, aux grands investisseurs institutionnels (caisses de retraite, organismes d'assurance, grandes entreprises), cette stratégie a enregistré une collecte de près de 40 millions au 10 janvier 2024.**

---

Selon une étude du Forum Mondial Economique, la moitié du PIB mondial est dépendante de la nature et de ses services écosystémiques. Les pressions exercées sur la biodiversité et identifiées par l'IPBES sont multiples : surexploitation des ressources, changement climatique, pollution, et d'espèces exotiques envahissantes, etc. Par ailleurs, l'inaction sur la biodiversité coûte aujourd'hui 500 milliards de dollars par an.<sup>1</sup>

La stratégie d'investissement lancée par CPRAM cherche à répondre à la nécessité de lutter contre l'érosion de la biodiversité, et de favoriser les investissements sur les entreprises qui ont de bonnes pratiques en la matière. Elle s'inscrit dans un cadre défini qui lui permet de répondre aux enjeux de transition :

- La stratégie couvre tous les secteurs, en particulier ceux qui ont un fort impact environnemental.
- Elle exclut les entreprises portant préjudice à la biodiversité (par exemple les pesticides, l'huile de palme, la déforestation, etc), faisant l'objet de controverses environnementales importantes, ou ayant de mauvaises pratiques ESG.
- Elle sélectionne les entreprises parmi les plus engagées de leur secteur dans la réduction de leur impact sur l'eau, le sol et le climat, et donc sur la biodiversité.

CPRAM s'appuie sur les cadres méthodologiques IPBES<sup>2</sup> et SBTN<sup>3</sup> et vise à adresser les objectifs de Kunming-Montréal<sup>4</sup> atteignables par les investissements financiers.

Dans le cadre de la définition de cette stratégie d'investissement en faveur de la biodiversité, les équipes de CPRAM ont bénéficié de l'appui scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle (« Le Muséum »). La biodiversité faisant partie des thèmes de recherche et de l'expertise scientifique du Muséum, cette collaboration permettra de poursuivre au long cours les réflexions dans le cadre de la vie de la stratégie<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> [Biodiversité : le WWF chiffre à 500 milliards de dollars par an le coût de l'inaction | Les Echos](#)

<sup>2</sup> <https://www.ipbes.net/>

<sup>3</sup> <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/>

<sup>4</sup> <https://www.cbd.int/gbf/>

<sup>5</sup> L'expertise apportée par le MNHN et ses experts ne portent en aucun cas sur le processus d'investissement, la construction du portefeuille et/ou sur la sélection de titres du Fonds. CPRAM demeure seul responsable du choix et de la mise en œuvre de cette stratégie.

Pour 2024, CPRAM s'est donné pour objectif de poursuivre ses travaux de recherche initiés sur la biodiversité, et d'enrichir la stratégie en prenant en compte les évolutions méthodologiques et en intégrant les progrès en matière de données environnementales. Cela devrait notamment permettre à CPRAM de proposer une solution en faveur de la biodiversité à destination de ses clients distributeurs.

Ces travaux et le lancement menés par CPRAM s'inscrivent dans le cadre des engagements d'Amundi qui souhaite mieux intégrer la biodiversité dans ses processus internes d'analyse et d'investissement. Amundi a ainsi rejoint, en 2021, l'initiative *Finance for Biodiversity Pledge*<sup>6</sup> dont les signataires se sont engagés à évaluer leur impact sur la biodiversité, à se fixer des objectifs et à établir des rapports sur la biodiversité dans le cadre de leurs propres activités d'investissement et de financement. Par ailleurs, la préservation du capital naturel et la protection des écosystèmes, font partie des thèmes d'engagements actionnarial clés pour Amundi<sup>7</sup>.

Enfin, agir en faveur de la nature et de la biodiversité s'inscrit dans le cadre de la [déclaration sur la biodiversité et le capital naturel](#) de Crédit Agricole S.A..

**Olivier Mariée, CEO de CPRAM** commente « Nous nous sommes engagés dès 2018 en faveur du climat et relevons désormais le défi de la biodiversité. CPRAM est fidèle à sa mission : accompagner, d'une part, les entreprises pour qu'elles intègrent les enjeux liés à la biodiversité et, d'autre part, éclairer les investisseurs pour orienter les capitaux vers la préservation du capital naturel. En bénéficiant de l'appui scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle, nous nous entourons des meilleures expertises pour œuvrer en faveur d'un avenir plus durable. »

**Information :**

Ce document est une communication promotionnelle. Veuillez-vous référer au prospectus / document d'information clé (DIC) avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Ce document est destiné uniquement à l'attention des journalistes et des professionnels du secteur de la presse et des médias. Les informations contenues dans ce document sont fournies uniquement pour permettre aux journalistes et aux professionnels de la presse et des médias d'avoir une vue d'ensemble du sujet et quelle que soit l'utilisation qu'ils en font, qui est exclusivement à des fins éditoriales indépendantes, CPRAM décline toute responsabilité. Les informations contenues dans ce document sont au 15 janvier 2023, sauf indication contraire. Ce document est basé sur des sources que CPRAM considère comme fiables au moment de sa publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis.

Les informations concernant la politique d'investissement responsable de CPRAM sont disponibles ici :

<https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

Rien ne garantit que les professionnels actuellement employés par CPRAM continueront à l'être, ni que les performances ou les succès passés de l'un d'entre eux serviront d'indicateur des performances ou des succès futurs. À titre d'illustration uniquement.

**Contact :**

**Claire THIBEAU**

Directrice Marketing &  
Communication

+33 1 76 32 83 33

+33 6 19 54 49 76

claire.thibEAU@cpram.com

[www.cpram.com](http://www.cpram.com)

<sup>6</sup> <https://www.financeforbiodiversity.org/>

<sup>7</sup> En 2022, Amundi a établi un dialogue actionnarial avec près de 350 sociétés sur des sujets tels que la biodiversité, la protection des océans, l'économie circulaire, le plastique et la déforestation.

A propos de CPR Asset Management :

CPRAM est une société spécialisée en gestion, agréée AMF, filiale autonome à 100% d'Amundi Group. CPRAM se consacre exclusivement au métier de la gestion pour compte de tiers (institutionnels, entreprises, assurances, banques privées, gérants de fonds et professionnels du patrimoine). CPRAM couvre les principales classes d'actifs (actions, convertibles, diversifiés, taux et crédit).

**CPRAM**, Société anonyme au capital de 53 445 705 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 01-056 – 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France – 399 392 141 RCS Paris.